



MAIRIE DU 13^e ARRONDISSEMENT

JÉRÔME RELINGER

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
DÉLÉGUÉ AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE

Paris, le 22 octobre 2004

Aux membres du cabinet du Maire
Au secrétariat des élus
A la Direction Générale des Services
pour information, aux Chefs de Service

Madame, Monsieur, Cher-e-s Collègues et Cher-e-s Ami-e-s ,

La délégation "*Nouvelles Technologies pour la Démocratie Locale*" de notre arrondissement travaille depuis mars 2001 pour promouvoir l'Internet libre, citoyen et participatif dans le 13e. **A ce titre, nous accordons une attention particulière aux logiciels dit "libres".**

Un Logiciel est Libre lorsqu'il est distribué (de façon payante ou non) sous une licence de type "Général Public Licence", ou GNU GPL. Cette licence, dont il existe de nombreuses variantes, garanti quatre libertés fondamentales :

- Celle d'utiliser ses logiciels pour tous les usages que l'on veut et autant de fois qu'on le souhaite.
- Celle d'en étudier librement le fonctionnement. C'est cette liberté qui impose de distribuer le *code source*, c'est à dire la recette de cuisine utilisée par les programmeurs pour fabriquer les traitements de texte, tableurs, navigateurs internet, systèmes d'exploitation...
- Celle de pouvoir modifier à sa convenance les outils que l'on utilise, pour les améliorer, les adapter à un usage particulier qui n'avait pas été envisagé par les auteurs initiaux : puisqu'on possède la recette, on peut l'améliorer...
- Enfin celle de faire profiter l'ensemble des utilisateurs des modifications ainsi apportées, garantissant que les apports de chacun profitent à tous.

Avec les deux premières libertés (liberté d'utilisation et d'étude) les licences Libres font progresser les individus par la découverte d'un savoir collectif. Les pratiques ne sont plus imposées par l'offre, mais par la demande. Avec les deux autres (liberté de modifier et d'améliorer) les licences libres font progresser l'humanité par la mise en commun des connaissances, et incite l'intervention de tous dans l'amélioration partagée des outils.

A la différence des logiciels propriétaires dont les licences d'utilisation sont onéreuses et qui se protègent par des brevets, les logiciels libres sont gratuits une fois qu'ils ont été payés. Ce modèle ressemble fort à celui des mathématiques, qui se sont à leur début développées grâce à des amateurs (Descartes, Fermat...). Comme les mathématiques, que l'on peut copier et distribuer librement, étudier si on le veut, améliorer si on le peut, les logiciels libres constituent par nature un **bien commun** qui bénéficie au plus grand nombre.

Avec la conviction que l'argent public a vocation à ne payer qu'une fois ce qu'il achète, nous essayons de libérer les administrations publiques des monopoles des éditeurs privés. Notre but est de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres, fruit du partage de ce qui a été financé par l'argent public.

.../...

A Paris, nous avons ainsi déposé sous licence Libre le logiciel *Lutece*, qui sert notamment de "moteur" au site de notre arrondissement. Le 13e n'est pas étranger à cette orientation. Dans notre arrondissement, cet engagement est concrétisé par l'ouverture de l'**Espace Libre 13.1** aux Olympiades, **premier Espace Public Numérique Libre de France** (qui remporte un réel succès), ainsi que par l'installation, au mois de novembre 2004, d'une borne d'accès public à l'Internet dans le hall d'accueil de la mairie, qui fonctionnera entièrement avec des logiciels libres.

Nous vous proposons aujourd'hui de profiter en tout ou partie de cette révolution sur vos propres postes de travail.

Les outils bureautiques courants (traitement de texte, navigateur, tableur ..) issus du logiciel libre sont en effet aujourd'hui de qualité équivalente aux outils propriétaires et proposent des formats ouverts d'échange. Ils vont dans le sens des recommandations en cours de discussion au sein de l'union européenne, s'inscrivent dans l'esprit du développement d'internet, réseau de protocoles de communications ouverts et correspondent au bon sens qui recommande d'éviter des formats propriétaires dépendant des choix et des licences des éditeurs privés.

Pour préfigurer d'une migration d'ensemble des 17.000 Postes de Travail de la Ville de Paris, il est proposé à des groupes pilotes de bénéficier en premier de l'installation de logiciel libre sur leur poste de travail.

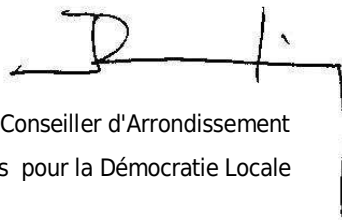
Cette installation pourrait prendre diverses formes :

- **option "bronze"**. migration du navigateur Internet seulement (d'Internet Explorer vers Mozilla Firefox) ;
- **option "argent"** : migration de tous des logiciels : messagerie (de Outlook vers Mozilla Thunderbird), navigation Internet (d'Internet Explorer vers Mozilla Firefox) et bureautique (de Microsoft Office vers OpenOffice.org) ; tout en gardant le même système d'exploitation (Windows)
- **option "or"** : changement de l'ensemble des logiciels **et** du système d'exploitation (de Windows vers un GNU Linux)

Dans tous les cas, nous nous assurerons qu'il n'y aura aucune charge de travail supplémentaire pour vous. La Ville de Paris prend en effet en charge un accompagnement initial de découverte de ces environnements. Par ailleurs, il n'y aura pas de changement de vos habitudes de travail, pas plus que de changer de véhicule ne nécessite de repasser le permis de conduire. Enfin, vos données personnelles seront évidemment présentes de la même façon dans votre environnement .

Aidez nous à libérer le 13e !

Jérôme RELINGER



Conseiller d'Arrondissement
délégué aux Nouvelles Technologies pour la Démocratie Locale

Oui, je choisis de me libérer des logiciels propriétaires qui emprisonnent mon ordinateur !

je choisis l'option :

<input type="checkbox"/> or	Nom, prénom _____
<input type="checkbox"/> argent	service _____
<input type="checkbox"/> bronze	bureau _____